



**FORMULAIRE DE DEMANDE POUR
AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE (AOT)
DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL (DPF)**

Dossier de demande d'un titre pour l'Occupation Temporaire du Domaine Public Fluvial à adresser par voie électronique à :

Mail : ibrahim-ahmed.combo@cg976.fr

Mail : ronan.le-goaster@cg976.fr

Cadre réservé à la collectivité

Date de réception de la demande :

Code commune :

Numéro enregistrement :

Préambule :

Les activités ou les travaux d'installations/aménagements ne pourront être entrepris qu'après réception de l'arrêté départemental portant **Autorisation d'Occuper Temporairement (AOT)** le domaine public fluvial du Département.

Le dépôt de la demande doit impérativement être réalisé au minimum **4 mois** avant le début souhaité des activités et/ou travaux. Le nom de l'entreprise titulaire du marché de travaux devra être connu et communiqué ainsi que les éléments demandés par ce formulaire au plus tard **1 mois avant le début des travaux**. L'autorisation ne pourra être accordée qu'à réception et instruction de la seconde note demandée. L'absence de réponse de la collectivité à votre demande, dans un délai de quatre mois après complétion du dossier, vaut **refus tacite**. La composition du dossier est précisée par le présent formulaire. La délivrance de l'AOT ne dispense pas le demandeur de se conformer aux autres réglementations (urbanisme, loi sur l'eau, étude d'impact...) et d'effectuer les démarches administratives s'y rapportant.

Date de la demande : 25/09/2024 - complété le 06/02/2025

Première demande

Prolongation de l'arrêté N° :

Le cas échéant, n° de dossier et/ou d'arrêté d'autorisation « loi sur l'eau » :

Désignation du demandeur :***Vous êtes une personne physique :***

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Courriel : n° téléphone :

Vous êtes une personne morale :

Dénomination sociale : Les Eaux de Mayotte

Raison sociale : Les Eaux de Mayotte

Collectivité / Association / Autre (préciser) : Etablissement Public Syndicat Mixte

Numéro SIRET ou SIRENE ou RNA : 200 093 466 000 15

Adresse du siège : ZI KAWENI, 97600 Mamoudzou

Représentant de la personne morale :

Madame Monsieur

Nom : FAHARDINE Prénom : Ahamada

Qualité : Président

Courriel : n° téléphone :

Nom du référent technique en charge de la demande : Steeves GUY

Courriel : steeves.guy@eauxdemayotte.yt n° téléphone :

Localisation de l'activité/des travaux :

Nom du(des) cours d'eau concerné(s) : Cours d'eau non nommés (à Ironi Bé

Commune(s) : Dembéli

Adresse (lieu-dit) : Ironi Bé

Coordonnées géographiques X et Y rattachées au système UTM 38S (Mayotte) :

Point 1 : X = 520975,00 Point 2 : X = 521025,75

Y = 8582167,63 Y = 8582130,14

Autres points si nécessaires : Point 3 : X = 521022,70 Y=8582128,31
Point 4 : X = 521021,4 Y=8582130,9

Le point 1 présente les coordonnées du point de rejet amont des eaux pluviales (phase exploitation)
Le point 2 présente les coordonnées du point de rejet aval des eaux pluviales (phase exploitation)
Le point 3 présente les coordonnées du point de vidange exceptionnel de la lagune (phase exploitation)
Le point 4 présente les coordonnées approximative de traversée par la RN provisoire (phase chantier)

➤ Où trouver l'information ?

Consulter le site www.geoportail.gouv.fr.

Pour afficher les coordonnées géographiques, il suffit de d'augmenter l'échelle visuelle de la carte sur la zone concernée, ensuite cliquer à droite sur l'icône « clé d'outillage » puis « afficher des coordonnées », choisir le système de référence « UTM 38S (Mayotte) » et « mètres » et enfin localiser le lieu ou périmètre demandé avec la souris (affichage des coordonnées en temps réel en haut à droite).

Ou sur le portail BDCarthage relatif aux masses d'eau de Mayotte : site <http://www.sandre.eaufrance.fr/atlas/srv/fre/catalog.search;jsessionid=bs4sloamwazlwvp3p0dtahy5#/search?keyword=MAYOTTE>

Nature de l'occupation :

- Activité ou manifestation sportive ou culturelle
- Activité économique / nature de l'activité :
 - Entretien des cours d'eau
 - Travaux
 - Autres à préciser :

Réalisation d'une usine de potabilisation par dessalement à Ironi Bé

Objet et description des travaux, de l'implantation et/ou de l'activité projetée :

La réalisation de l'usine de dessalement d'Ironi Bé aura une incidence sur le cours d'eau non nommé présent au sud de l'implantation de l'usine, au droit de la parcelle AP 125.

En phase de travaux: franchissement du cours d'eau par une voirie provisoire (des travaux étant nécessaires sur la RN attenante), impact potentiel de l'installation de chantier

En phase exploitation : Réalisation de deux exutoires de rejet des eaux pluviales et un exutoire de surverse exceptionnel de la lagune des eaux sales de l'usine (trop plein) en cas de dysfonctionnement

Enfin, en phase exploitation, la passerelle accueillant les canalisations de pompage/rejet de l'usine traverse le DPF.

Ces éléments sont décrits plus en détail dans le document accompagnant le CERFA.

Nom et coordonnées de l'entreprise(s) réalisant les travaux (si connue et différente du demandeur) :

Groupement en charge du terrassement de la plate forme de l'usine / RN provisoire (lot 2) : NEGRI/ARTELIA/COLAS/OCTRA
Groupement en charge de la conception de l'usine (lot 1) : STEREAU/ ARTELIA /AROM/ COLAS/ SAUR

Durée de l'occupation (activités/travaux) : Durée des travaux : 14 mois (lot 1) et 13 mois (lot2)
Durée demandée pour phase exploitation : 20 ans

Duausoit mois

Signature du pétitionnaire :

A, le.....

Signature

(de la personne physique ou du représentant de la personne morale)

BORDEREAU DE DEPOT DES PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE

(cochez les pièces jointes à votre demande dans la liste ci-dessous)

Pièces et informations à fournir en fonction du demandeur :

Personne physique : Copie d'une pièce d'identité (carte d'identité recto-verso ou passeport)

Personne morale : Certificat de situation au répertoire SIRENE ou extrait Kbis ou justificatif RNA

Pièces et informations à fournir en fonction de la nature de l'occupation :

Activité/manifestation sportive ou culturelle

Une note présentant :

- o La nature des activités ou de la manifestation
- o La superficie des implantations
- o Un plan d'organisation des installations
- o Le type d'équipement sportif ou culturel mis en place et équipements d'accompagnement de l'activité (terrains, stand, douches, toilettes, tribunes, postes de secours...)
- o Le nombre de participants attendus et le nombre de personnes encadrant l'activité
- o Si l'activité est payante ou non
- o La qualité de l'organisateur

Entretien des cours d'eau

Une note présentant :

- o Linéaire entretenu
- o Les outils et matériels utilisés
- o Détails des essences si plantation
- o Nombre d'intervenants et qualité
- o Notice descriptive des documents qui seront transmis pendant la durée de l'AOT (bilans, plannings)
- o Pour les renouvellements fournir un bilan des interventions passées

Travaux sur le DPF

Dans un premier temps, si les entreprises ne sont pas connues, une note synthétique présentant :

- o Nom et coordonnées des intervenants connus à ce jour
- o Description succincte du projet dans son ensemble et des aménagements projetés dans le DPF. Il s'agit d'un résumé des études de conception AVP ou PRO
- o Plans de localisation (vue aérienne, vue cadastrale)
- o Plan-masse et coupes des aménagements projetés dans le DPF
- o Superficie de la dépendance domaniale concernée
- o Procédés prévisionnels d'exécution des travaux (en lien avec continuité d'écoulement du cours d'eau, remise en état etc.)
- o Planning prévisionnel d'exécution des travaux

Dans un second temps, dès lors que les entreprises de travaux devant intervenir dans le DPF seront connues, une seconde note présentant :

- Le nom et les coordonnées des entreprises chargées de réaliser les travaux, des éventuels sous-traitants
- La durée, le planning et le montant des travaux
- Les plans d'exécution des aménagements dans le DPF
- Le nombre et type d'engins utilisés avec leur immatriculation, ainsi que le nombre d'intervenants sur le site
- Un plan des installations de chantier (a minima les zones de stockage du matériel, le tracé des pistes, les zones de stationnement des véhicules nécessaires au chantier),
- Les procédés d'exécution des travaux envisagés ainsi que les mesures de protection de l'environnement
- Les modalités précises et détaillées de remise en état des lieux après la phase travaux
Si nécessaire, les modalités d'exploitation et de maintenance des aménagements

Version 6 du 06/01/2023